

qu'il y adresse aux Jésuites. Il eut assez d'intrigue pour le faire imprimer aux dépens du clergé de France, mais trop peu pour empêcher la Cour de le supprimer. Sa *Question Royale*, apologie formelle du suicide, et de l'homicide en bien des cas, mérite à peine attention sous ce point de vue, tant il a su rassembler de principes encore plus répréhensibles, de maximes et de dogmes païens, d'extravagances en tout genre. Son *Apologie* pour le Chapelet du Saint-Sacrement, sa *Théologie familière*, et plusieurs de ses *Lettres*, qui sont en très-grand nombre, portent également la marque d'une suffisance incepte, à part le fond corrompu de choses. Mais le ridicule y est si frappant, qu'il peut tout seul en faire l'antidote. Si les puissances ecclésiastiques, en méprisant la plupart de ces absurdes productions, en condamnerent quelques-unes, ce fut moins pour prévenir les simples mêmes contre ce dogmatiseur, que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ses artificieux panégyristes.

Henri de Sponde, évêque de Pamiers, 1643. Ce savant prélat, élevé d'abord dans le calvinisme, fut éclairé par les écrits de Bellarmin et de Du Perron, abjura lorsqu'il était maître des requêtes, et embrassa l'état ecclésiastique.

Il continua les Annales de Baronius depuis 1197 jusqu'à l'an 1640, 3 vol. in-folio. On lui doit aussi les Annales abrégées de Baronius, 2 vol. in-folio, et les Annales sacrées de l'Ancien-Testament; mais ce dernier ouvrage n'est proprement qu'un abrégé de celui de Torniel sur le même sujet.

Siméon de Muis, 1644. Il professa l'hébreu pendant 30 ans à Paris. On lui doit des Commentaires sur les Psalmes, en latin, 2 vol. in-4°. C'est un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur ce sujet.

Ménard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, 1644, l'un des premiers qui embrassa cette réforme et qui se livra avec le plus d'ardeur au travail. On a de lui une édition du Martyrologe des saints de son ordre; une autre du Sacramentaire de S. Grégoire le Grand, avec des notes savantes et bien faites; la Concordance des règles de S. Benoît d'Aniane; et quelques autres ouvrages.

Diègue Alvarez, dominicain espagnol, archevêque de Trani, 1645. Il a donné des Commentaires sur l'Écriture, et quelques Traités excellens sur la grâce. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrère Lemos, avec lequel il avait assisté aux congrégations de *Auxiliis*, est d'autant plus inutile qu'il est plus approfondi.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Milan (2^e provincial), 1560, sur la discipline, l'administration des sacrements et les devoirs des ecclésiastiques. On y renouvelle la défense de S. Pie V, faite aux médecins, de visiter un malade après trois jours de maladie, s'il ne s'est pas confessé. Les actes de ce concile, divisés en trois chapitres qui comprennent chacun un grand nombre de décrets, sont des monumens précieux du zèle et de la piété de S. Charles Borromée.

Concile national des Pays-Bas, tenu à Malines, 1570. On y fit un décret formel pour adopter à la lettre la profession de foi du concile de Trente, et pour en recevoir uniformément la discipline. Il y fut aussi résolu qu'on ferait souscrire à Baius, ainsi qu'aux autres docteurs de Louvain, la bulle qui condamnait ses erreurs.

Concile de Milan (3^e provincial), 1575. S. Charles y fit dresser plusieurs réglemens sur la sanctification des fêtes, l'établissement des écoles, la célébration de l'office divin, les devoirs des

curés, des chanoines, des religieuses, et autres points de discipline.

Concile de Tortose en Catalogne, 1575. On y fit des réglemens sur la discipline.

Concile de Milan, 1576. Il s'y trouva onze évêques avec le visiteur général apostolique. On y fit un grand nombre de réglemens, dont quelques-uns concernent les évêques et les clercs, leurs études et la vie édifiante qu'ils doivent mener; les religieuses, et les devoirs qu'elles ont à remplir.

Concile de Milan, 1579. Tous les états de la province s'y trouvèrent comme dans les précédens, et S. Charles en fit encore l'ouverture. On y traita de ce qui regarde la prédication et la doctrine chrétienne; du soin des malades en temps de peste, et des devoirs que les pasteurs ont alors à remplir; des séminaires, du devoir des examinateurs, de la vie des clercs... Quinze évêques en souscrivirent les actes.

VI^e Concile provincial de Milan, 1582. S. Charles, assisté de neuf évêques, en